

# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

**V.S.A School**

19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint :

- Les différentes dates de la rentrée ainsi que la date de retour des devoirs de vacances (pour les élèves concernés)
- L'autorisation du droit à l'image et les données téléphoniques et mails (à nous retourner)
- Le plan de travail de l'année scolaire
- Le règlement intérieur de l'école (dont un exemplaire est à nous retourner, l'autre à conserver)
- L'information pour l'uniforme
- La fiche sanitaire (à nous retourner)
- La liste de complément pour les classes des Maternelles

Ces documents devront être retournés avant **le 9 AOÛT** (dernier délai)

## **Pour les classes des Maternelles et Primaires**

L'inscription à la garderie du matin et l'étude du soir seront distribués en même temps que l'emploi du temps, ce qui vous permettra d'inscrire votre enfant à la garderie le matin et à l'étude du soir.

## **Bilingue :**

Le document des différentes options bilingue sera distribué en même temps que l'emploi du temps.

Nouveauté : 1 heure d'initiation à l'Espagnol vous sera proposée à partir de la classe de CE2 le document vous sera distribué en même temps que l'emploi du temps.

## **Devoirs de vacances :**

La date du retour des devoirs de vacances pour les élèves concernés est fixée au **22 Août 2024**. Après cette date les devoirs ne seront plus reçus.

**TSVP**

## **FOURNITURES SCOLAIRES MATERNELLES ET PRIMAIRES :**

Pour vous faciliter l'accès aux fournitures scolaires, nous avons mis en place un dispositif novateur et facultatif. **Avec CMALISTE**, vous pouvez recevoir chez vous le matériel demandé pour la rentrée :

1. Rendez-vous sur « [cmaliste.fr](http://www.cmaliste.fr) » <http://www.cmaliste.fr>
2. Recherchez votre département, puis votre ville, puis votre établissement.
3. Les listes apparaissent → choisissez celle qui concerne votre enfant.
4. Ajoutez du matériel complémentaire si besoin.
5. Validez, réglez, et recevez votre colis à l'adresse de votre choix.

## **DATES DE LA RENTREE 2024/2025**

### **POUR LES CLASSES DES MATERNELLES :**

La pré-rentrée se déroulera le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 11h (pas de cafétéria)**

La rentrée s'effectuera le **MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)**

### **POUR LES CLASSES DES PRIMAIRES :**

La pré-rentrée se déroulera le **LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 de 13h à 15h (pas de cafétéria)**

La rentrée s'effectuera le **MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)**

### **POUR LES CLASSES DE 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>**

La pré-rentrée se déroulera le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 11h (pas de cafétéria)**

La rentrée se déroulera le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)**

### **PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE**

### **POUR LES CLASSES DE 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminales :**

La pré-rentrée s'effectuera le **MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024 de 9h à 11h (pas de cafétéria)**

La rentrée se déroulera le **JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024 aux heures habituelles de cours (cafétéria en service)**

### **PAS D'ETUDE LA PREMIERE SEMAINE**

Bonne rentrée



# L'ACHAT DES FOURNITURES SIMPLIFIÉ

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

### Simple et sur-mesure pour faciliter la préparation de la rentrée

- Liste scolaire validée et conforme à la demande des enseignants pour votre enfant
- Des produits de qualité adaptés aux enfants
- Liberté du choix dans la liste des produits : sélection totale ou partielle, quantités...
- Possibilité de choisir des produits hors liste de l'école pour compléter votre commande
- Colis individuels livrés à domicile ou en point relais selon la date souhaitée, ou directement dans l'établissement à la rentrée\*

\*Selon options définies par l'établissement

## COMMENT COMMANDER ?

### Un seul site pour toute votre liste

- Rendez-vous sur Cmaliste.fr,
- Trouvez la liste de fournitures scolaires de votre enfant en quelques clics
- Faites votre sélection et ajoutez les produits au panier
- Créez votre compte et connectez-vous
- Réglez votre commande avec un paiement en ligne sécurisé
- Votre colis livré à domicile ou en point relais selon la date souhaitée, ou directement dans l'établissement à la rentrée\*



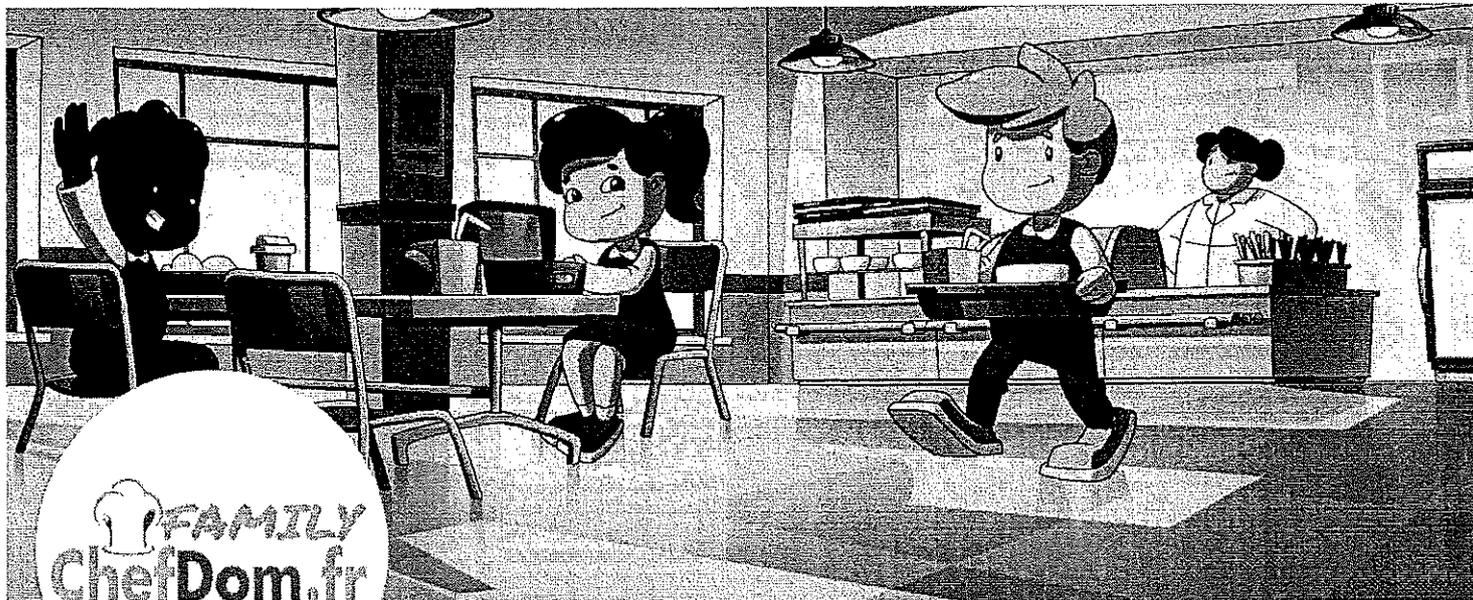
Pichon N° 1  
des fournitures  
scolaires

PAPETERIES  
**Pichon**  
au service de l'éducation



Retrouvez  
plus d'informations  
sur le site [cmaliste.fr](http://cmaliste.fr)





**FAMILY  
ChefDom.fr**

O'Gout du Monde



## La restauration scolaire privée

**FAMILY ChefDom** est une application web dédiée à l'organisation et à la gestion du repas scolaire de votre enfant au sein de son établissement d'enseignement privé, les repas sont élaborés par nos soins dans notre cuisine centrale le jour même puis conditionnés individuellement pour être distribués dans les établissements pour la consommation directe.

Nous utilisons 70% de produits frais, 20% de produits surgelés et 10% de produits en conserves, nous nous engageons au respect de la qualité des produits utilisés pour l'élaboration des repas scolaires.

Nos fruits et légumes sont issus de circuits courts à 80% produits locaux, 100% de nos viandes & volailles sont issus de pays Européen et de France, tous nos produits laitiers et fromages sont issus à 100% de nos régions de France.

Notre engagement pour la préservation des pêcheries en mer nous pousse à utiliser des poissons (MSC pêche durable).

Inscrivez-vous sur l'application **GRATUITEMENT** et vous pourrez choisir la formule repas que vous souhaitez **SOUSCRIRE** sous forme d'abonnement mensuel, trimestriel, annuel et à la carte.

Les **INSCRIPTIONS** aux Formules Repas pour la rentrée 2024/2025 devront être souscrites avant le **2 août 2024** sauf pour la formule repas (À la carte).

Le tarif du repas sera adapté selon la formule que vous choisissez, nos plateaux-repas complets sont adaptés aux maternelles, primaires, collèges et lycées sous forme de menus distincts présentés sur notre application.

(Menu maternelle semaine en cours & semaine suivante, menu primaire, collège et lycée semaine en cours & semaine suivante)

Pour la rentrée 2024/2025 les menus seront mis en ligne à partir du **22 août 2024** dans la section **Menus Scolaires** de notre application.

Vous pouvez aussi remplir un formulaire pour une demande de repas spécifique pour troubles de santé ou d'allergies alimentaires : (régime alimentaire pour allergie, régime alimentaire pour diabète, régime alimentaire autre).

Toute l'équipe **FAMILY ChefDom** vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Application web: <https://family.chefdom.fr>

Family ChefDom, service proposé par la société ChefDom pour la restauration scolaire des établissements d'enseignement scolaire privés.

+33(0)749130875 / [family@chefdom.fr](mailto:family@chefdom.fr) / ChefDom, 6 rue de la Cave 13390 AURIOL

HACCP / ROFHYA Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 93 0466 15 2020

478 882 921 R.C.S. Marseille



# ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ

*V.S.A School*

Maternelles, Primaires, Collèges et Lycées  
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL

Sections Bilingues : E.F.L

société au capital de 7 622,45 €

RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A  
19 Avenue Malacrida

13100 AIX EN PROVENCE

Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16

Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)

Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)

Cambridge International Centre FR 607

## DE CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Mme, Mr....., père, mère, tuteur,  
de l'enfant :....., classe de.....

**autorise / n'autorise pas**

l'utilisation par l'Ecole Val Saint André de photos et vidéos prises de mon enfant.

(Rayer la mention inutile)

## AUTORISATION UTILISATION DES COORDONNEES TELEPHONIQUES ET ADRESSE MAIL

**MERE :**

Je soussigné(e) Mme,.....mère, tuteur,  
de l'enfant :....., autorise l'utilisation par  
la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignante, de mon numéro de téléphone  
ou adresse mail pour me contacter.

TSVP

**PERE :**

Je soussigné(e) Mr,.....père, tuteur,  
de l'enfant :....., autorise l'utilisation par  
la Direction de l'Ecole Val Saint André et de l'équipe enseignante, de mon numéro de téléphone  
ou adresse mail pour me contacter.

Date :.....

Signature :

# *ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ*

## *V.S.A School*

Des Maternelles aux Terminales  
International Sections: Junior school, I.G.C.S.E, "A" LEVEL  
Sections Bilingues : E.F.L  
19 Avenue Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE  
Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16  
Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)  
Email : [ecolevs@hotmail.fr](mailto:ecolevs@hotmail.fr)

### **PLAN DE TRAVAIL DE L'ANNEE SCOLAIRE POUR LES MATERNELLES ET LES PRIMAIRES**

#### **CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES (Zone B)**

**Toussaint** : du **Vendredi 18 Octobre 2024** après les cours au **Lundi 4 Novembre 2024** aux heures habituelles de cours.

**Noël** : du **Vendredi 20 Décembre 2024** au **Lundi 6 Janvier 2025** aux heures habituelles de cours.

**Hiver** : du **Vendredi 7 Février 2025** après les cours au **Lundi 24 Février 2025** aux heures habituelles de cours.

**Printemps** : du **Vendredi 4 Avril 2025** après les cours au **Mardi 22 Avril 2025** aux heures habituelles de cours.

#### **Jours fériés :**

- **Lundi 11 Novembre 2024**
- **Jeudi 1<sup>er</sup> Mai 2025**
- **Jeudi 8 Mai 2025**
- **Lundi de Pentecôte 9 Juin 2025**

**Ascension** : du **Mardi 27 Mai 2025** après les cours au **Lundi 2 Juin 2025** aux heures habituelles de cours.

## CALENDRIER DES NOTES



Pour les maternelles évaluation par semestre : **Janvier et Juin**

Pour les primaires un livret d'évaluation le **6 Décembre 2024**.

Pour les primaires un livret d'évaluation le **21 Mars 2025**.

Pour les primaires un livret d'évaluation le **13 Juin 2025**.

## REUNION PARENTS-PROFESSEURS

Mercredi 16 Octobre 2024 de 13h à 16h

Mercredi 5 Février 2025 de 12h à 15h

Photo de classe : Jeudi 17 octobre 2024

## Fin des classes :

Pour les maternelles et les primaires : Fin des classes le Vendredi 27 Juin 2025.

Fête de l'école : Mi-juin

Rentrée scolaire 2025/2026 : Les dates de rentrée vous seront communiquées courant juillet.

## INFORMATIONS GENERALES

**Rappel de certains points du règlement intérieur de l'école :**

- **Ouverture de l'école à 7h45 le matin et fermeture à 17h30 ou 17h50**
- **Fournir un certificat médical pour toutes absences supérieures à 48h**
- **Nous demandons également aux enfants de faire preuve de ponctualité (en particulier lors de la première heure de la matinée) Désormais en cas de retard trop important l'élève ne sera pas accepté en classe.**
- **En cas d'absences de votre enfant merci de prévenir le secrétariat par mail : ecolevsa@hotmail.fr ou par téléphone.**

**La Direction**

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**DE L'ECOLE PRIVEE DU VAL SAINT ANDRE**  
**PRIMAIRES**

**Article premier : principes généraux**

L'école est un lieu d'éducation et de formation. Tous les enseignants sont responsables de la conduite des élèves à l'intérieur de l'établissement. Le personnel, les parents, les élèves et les enseignants forment une communauté éducative. Chacun doit contribuer à son bon fonctionnement dans le respect des personnes et des opinions. Les manquements au règlement intérieur à l'école peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont le cas échéant portées à la connaissance des familles.

**Les conflits entre enfants doivent exclusivement être réglés par l'équipe éducative.**  
**Les parents ne doivent pas intervenir directement auprès des enfants ou d'autres parents.**

**Article 2 : sécurité**

**Le plan Vigipirate n'est pas négociable. Il est maintenu à son niveau « sécurité renforcée risque attentat » qui prévoit entre autres dispositions l'interdiction de se garer devant l'école. Le parking demeure exclusivement réservé aux enseignants. (Présence de caméras de surveillance de la ville d'Aix- Possibilité de se garer au parking Malacrida.**

a) Sont interdits les objets dangereux comme : couteaux, lames, pétards, allumettes, etc...  
L'usage des téléphones portables est interdit à l'école.

b) Il est impossible de faire une liste exhaustive des objets « insignifiants » qui sont détournés de leur usage premier :  
l'interdiction de ces objets est déterminée par les circonstances.

c) Les élèves n'ont accès aux locaux qu'en présence de leur enseignant, ou sur son autorisation particulière. Les élèves se déplacent en ordre. Ils ne circulent jamais seuls au cours des diverses évolutions groupées. Les parents, sauf s'ils doivent rencontrer l'enseignant, attendent leurs enfants à l'extérieur de l'école. Nous rappelons aux parents que toute école doit être fermée et que toute personne étrangère au service ne peut y pénétrer sans y avoir été invitée. Il est précisé que le périmètre du groupe scolaire commence au portillon. **Afin de prévenir tout accident, merci de veiller à ce que les enfants une fois récupérés ne courent pas à l'intérieur du parking de l'école et ne rentrent plus dans l'école. Ils seront alors sous la responsabilité de leurs parents.**

**En cas de très fortes intempéries les enfants devront être récupérés directement dans la classe.**

**d) Accidents**

Tout élève victime ou auteur d'un accident dans l'école doit le faire savoir immédiatement à la maîtresse. Les parents doivent remettre à la directrice un certificat médical dans les 48 heures, indiquant la nature et la gravité des blessures. Si l'enfant est assuré, la déclaration doit être faite par la famille après en avoir informé la Directrice. En cas d'accident grave, la directrice alerte les parents et fait appel aux services publics compétents pour transporter le blessé pour hospitalisation. Rappel aux parents : la fiche de renseignements doit être remplie avec beaucoup de soin par les parents et remise à l'école dans la semaine de la rentrée. Toute modification de

coordonnées – téléphone, adresses, contacts, doit être signalée dans les meilleurs délais.

**e) Assurance**

Il est vivement conseillé aux parents de contracter une assurance couvrant les risques d'accidents dont leurs enfants seraient victimes ou responsables. L'attention des parents est attirée sur le fait que de nombreux contrats excluent de leurs garanties l'accident dont l'enfant lui-même serait victime.

**f) Repas**

Il est demandé aux enfants qui amènent leur lunch box, de se munir de couverts en plastiques ou bois uniquement. Chaque enfant doit apporter deux torchons marqués à son nom. L'école se décharge de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire pour les repas venant de la maison ou du service de restauration. **Les autres livraisons seront interdites au sein de l'école.**

**g) Contrôle médical**

Après une maladie contagieuse contractée par l'élève ou quelqu'un de sa famille, un certificat de non contagion est demandé au retour de l'enfant (méningite, tuberculose...)  
Varicelle : pas d'éviction, cependant la fréquentation de l'établissement scolaire à la phase aigue n'est pas souhaitée.

**h) Médicaments**

L'apport de médicaments n'est pas autorisé. Aucun médicament ne sera administré à un élève,

**i) Argent**

Il est vivement conseillé aux parents de ne pas donner d'argent aux enfants.

**j) Par mesure d'hygiène**

Les parents doivent surveiller la chevelure de leur enfant: en présence de poux, il est demandé impérativement de traiter la pédiculose.

**k) Bijoux et objets divers :**

L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de vol. Les boucles d'oreilles, colliers sont déconseillés afin d'éviter les accidents. **Merci de ne pas apporter de jouets ni de bonbons.**

**l) Dégradations**

Toute dégradation doit être signalée. Si elle est volontaire, elle donnera lieu à remplacement ou réparation.

**m) Téléphone portable** Les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'école.

**Article 3 : horaires, travail, organisation**

**a) Horaires du temps scolaire**

MATIN	APRES MIDI
-------	------------

Accueil : garderie (sur inscription uniquement)	7h45	Entrée en classe et fermeture de l'école	12h50
Entrée en classe et fermeture de l'école élémentaire	8h20/8h30	Fin des cours	16h20 à 16h30
Fin des cours	11H50	Etude (sur inscription uniquement le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi)	16h30 à 17h30
		Etude (sur inscription uniquement le Lundi, Mardi, Jeudi) <b><u>pas d'étude le Vendredi</u></b>	17h30 à 17h50

**MERCI DE BIEN RESPECTER LES HORAIRES**

L'Etude dirigée est organisée de la façon suivante : 1 heure par jour le lundi, mardi et jeudi et Vendredi de 16h 30 à 17h30 et ou de 17h30 à 17h50 le Lundi, Mardi et Jeudi (attention pas d'étude de 17h30 à 17h50 le Vendredi)

**b) Retard**

Tout élève en retard doit sonner au portail électrique et avoir un mot d'excuse. Un enfant ayant plus de 15 minutes de retard doit être accompagné par un adulte responsable.

**c) Sorties pendant les heures de classe**

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école avant la fin des classes. Mais ils peuvent quitter l'école pour se rendre sur les lieux où ils reçoivent des soins suivis à condition de fournir une demande écrite des parents, dûment motivée et une attestation de soins. Dans ce cas, la famille est responsable des accidents qui peuvent survenir. Lorsque l'école a programmé un déplacement en temps scolaire ayant pour objet des disciplines figurant aux instructions officielles (stade, piscine, tennis), ces sorties sont obligatoires et seul un certificat médical peut exempter l'élève de ces activités.

**d) Absences**

Toute absence doit être justifiée par les parents, par mail à l'adresse [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr). **Pour une absence de plus de deux jours, un certificat médical sera demandé. Merci de ne pas envoyer un enfant malade à l'école.**

**e) Liaison parents-enseignants**

Il est conseillé de prendre contact avec les enseignants le plus régulièrement possible et d'assister aux réunions de classe qui sont éventuellement organisées. L'application utilisée par l'enseignant est le support de correspondance entre les parents et les enseignants. En cas de besoin ou difficulté particulière, nous invitons les parents à rencontrer la directrice ou un

professeur de l'école, ou la responsable du temps cantine, dans les plus brefs délais. Lorsqu'un enfant reste à l'étude, il est demandé aux parents de ne pas le laisser rentrer seul chez lui. En cas de retard important des parents, contacter le secrétariat jusqu'à 17h.

#### **f) Tenue**

La tenue vestimentaire doit être propre et correcte. Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant :

- Polo shirt bleu marine : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
- 

Pour la pratique du sport (toutes classes : primaires, collèges et lycées)

- Polo shirt blanc : manches courtes et longues
- Pantalon de sport marine foncé et sweat shirt gris clair (zippé ou pas)
- Short bleu marine

**Tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant.** Les vêtements non réclamés seront donnés aux œuvres sociales au cours du 1er trimestre de l'année suivante. On évitera les tenues laissant le ventre à nu et les chaussures qui maintiennent mal les chevilles afin que les enfants ne se blessent plus gravement à l'occasion de chutes malencontreuses lors des récréations ou des activités sportives. Pendant les récréations les parapluies sont interdits

#### **g) Sanctions**

Il est permis d'isoler de ses camarades momentanément et sous surveillance, un enfant dont le comportement peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres. Dans le cas de difficultés graves affectant le comportement de l'élève dans son milieu scolaire, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative. S'il apparaît qu'aucune amélioration ne peut être apportée au comportement de l'enfant, une décision de changement d'école pourra être prise.

La directrice, Madame GUINDE

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du règlement de l'école primaire du Val Saint André le.....

Signature des parents :.....

*ÉCOLE PRIVÉE VAL- SAINT- ANDRÉ*  
*V.S.A School*  
Des Maternelles aux Terminales / International Sections  
Sections Bilingues : E.F.L  
société au capital de 7 622,45 €  
RCS Aix en Provence BP 407 661 057 Ape 802 A  
19 Avenue Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE  
**Tél. 04.42.27.14.47 Fax 04.42.27.23.16**  
*Internet : [www.ecole-val-saint-andre.fr](http://www.ecole-val-saint-andre.fr)*  
*Email : [ecolevsa@hotmail.fr](mailto:ecolevsa@hotmail.fr)*

Objet : Uniforme de l'école

Madame, Monsieur,

En ce qui concerne l'uniforme nous avons opté pour la solution suivante :

- Pour l'uniforme au quotidien

Obligatoire pour les classes de maternelles

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)

Nous vous informons qu'il vous appartiendra de respecter le code couleur qui sera le suivant :  
Obligatoire pour les classes de Primaires, 6<sup>èmes</sup> et vivement conseillé pour les 5<sup>èmes</sup> et les autres classes :

- Polo shirt marine foncé : manches courtes et longues
- Sweat shirt gris clair : zippé ou pas (le bas du vêtement restant à votre convenance pantalon ou jupe)
- Pour la pratique du sport ( : primaires, collèges et lycées)
  - Polo shirt blanc : manches courtes et longues
  - Pantalon de sport marine foncé et sweat shirt gris clair (zippé ou pas)
  - Short marine foncé

**TSVP**

**Attention seul l'écusson de l'école devra figurer sur les vêtements coté gauche : hauteur de la poitrine, et poche du pantalon (pas d'élément décoratif autre ex : bande de couleur ...)**

Après vérification vous devriez trouver tous ces vêtements dans les enseignes suivantes :

- **H&M, Décathlon, Kiabi, Zara...**

**Les écussons seront à votre disposition à l'école pour le prix de 2 EUROS (à l'unité).**

Vous pouvez soit les broder vous-même, soit les faire broder par Madame Catherine BOZIN-MAZOYER, en charge de cette fonction : **catherine.bozin@orange.fr**

**Ainsi nous espérons que dès la rentrée tous les enfants pourront être en possession de leurs tenues.**

Veillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos meilleurs sentiments



**RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT**

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Sexe :

Classe :

**- VACCINATION DE L'ENFANT**

(se référer au carnet de vaccination de l'enfant)

VACCINATION OBLIGATOIRE	Date de la dernière vaccination
Antipoliomyéitique (D+T+poliu) anti-diphtérie, antitétanique	-----/-----/----- -----/-----/----- -----/-----/-----

VACCINATIONS RECOMMANDEES	Date de la dernière vaccination	Date du dernier test
Antituberculeuse BCG	-----/-----/-----	
Antirubéolique ROR	-----/-----/-----	
Autres	-----/-----/-----	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication.  
Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

**- MALADIES INFANTILES**

<b>RUBEOLE</b>	<b>VARICELLE</b>	<b>ANGINE</b>	<b>RHUMATISME ARICULAIRE AIGU</b>	<b>SCARLATINE</b>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
<b>COQUELUCHE</b>	<b>OTITE</b>	<b>ROUGEOLE</b>	<b>OREILLONS</b>	<b>AUTRE</b>
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<b>Préciser :</b> <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			

**- RECOMMANDATIONS UTILES**

Prothèses dentaires

oui  non

Prothèses auditives

oui  non

Port de lunettes  oui  non

Mouille son lit  oui  non  
ou ses vêtements

Réglée (si c'est une fille)  oui  non

**- HABITUDES ALIMENTAIRES**

L'enfant souffre d'allergie alimentaire  oui  non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....  
.....

L'enfant souffre d'intolérance alimentaire  oui  non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....  
.....

**- ALLERGIES (autres qu'alimentaires), CONTRE-INDICATIONS,  
PROBLEMES DE SANTE**

L'enfant souffre d'allergie (médicaments, poils d'animaux,...)  oui  non

Si oui, à quoi, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir

.....  
.....

L'enfant souffre d'asthme

Si oui, préciser la cause et indiquer la conduite à tenir  oui  non

.....  
.....

L'enfant prend un traitement médical  oui  non

Si oui, lequel ?

.....  
.....

*Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Attention : aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance*

**- MEDECIN ET HOSPITALISATION**

MEDECIN TRAITANT :

Nom :

Ville :

N° téléphone :

HOSPITALISATION :

Je soussigné(e).....

autorise mon (mes) enfant(s) à pratiquer les différentes activités proposées par la structure, autorise les services d'urgence à pratiquer les soins nécessaires, certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à prévenir les services de toute modification (changement d'adresse, problème de santé, situation familiale...). Je certifie que mon enfant ne présente aucun symptôme de maladies contagieuses, et dans le cas contraire m'engage à le garder chez moi. Si mon (mes) enfant(s) suit un traitement, je m'engage à fournir le médicament dans son emballage d'origine marqué au nom de l'enfant.

Fait à.....le...../...../.....

Signature des 2 représentants légaux :